



---

## Déclaration du représentant des Associations du Personnel de l'OMS

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil exécutif, Monsieur le Directeur général, Madame et Messieurs les Directeurs régionaux, chers collègues,

1. Il y a trois ans, à la cent dixième session du Conseil exécutif, les Associations du Personnel ont demandé à participer au Comité de l'Administration, du Budget et des Finances du Conseil exécutif, arguant que « selon la procédure en vigueur, lorsque des questions relatives au personnel sont débattues aux sessions du Conseil exécutif, l'opinion des représentants du personnel n'est entendue qu'*après* que le Comité de l'Administration, du Budget et des Finances s'est réuni et a examiné les questions ». Le personnel ne peut s'exprimer au sein de ce Comité et sa contribution arrive trop tard.

2. Nous aimerions réitérer notre demande de participer aux travaux du Comité, rebaptisé Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif. Ce Comité s'est réuni le 14 mai et des décisions ont déjà été prises concernant le budget et les politiques de ressources humaines de l'Organisation. Nous estimons qu'il est important que les Associations du Personnel participent aux débats qui ont lieu au sein du Comité. L'OMS a tout à gagner d'une participation des Associations du Personnel aux réunions du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration.

3. Plus de la moitié du personnel de l'OMS travaille dans des conditions et conformément à des pratiques en matière de ressources humaines qui seraient inacceptables, voire illégales, dans vos pays respectifs. L'OMS a imaginé des contrats qui lui évitent de garantir au personnel une sécurité d'emploi adéquate et convenable. Ces prétendus contrats à court terme de 11 mois empêchent un personnel pourtant très qualifié de donner le meilleur de lui-même.

4. Pour faire ce qu'il faut, là où il faut et comme il faut, nous pensons qu'il est nécessaire :

- d'autoriser les Associations du Personnel de l'OMS à participer aux travaux du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration afin que nous puissions aider les membres de ce Comité à prendre ses décisions en ce qui concerne les questions relatives au personnel ;
- de faire en sorte que les mécanismes fondamentaux relatifs aux ressources humaines soient mis en place et appliqués, y compris la Commission d'enquête et les comités chargés du classement des postes et des réaffectations, et qu'ils disposent des pouvoirs nécessaires pour s'acquitter de leur mandat ; et
- d'offrir au personnel une sécurité d'emploi convenable, et de faire ainsi de l'OMS un employeur socialement responsable.

5. Nous demandons instamment que soit sérieusement prise en considération la demande que nous avons formulée en mai 2002 et les années précédentes, à savoir que le Conseil exécutif autorise des représentants des Associations du Personnel à participer aux réunions du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration lorsqu'il examine des questions concernant la politique en matière de personnel.

= = =